

Calendrier des élections professionnelles 2026

Dates clés à retenir

A retenir :

- **Jours ouvrables** : Tous les jours de la semaine à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés.

Exemple : Lundi au samedi inclus.

- **Jours ouvrés** : Les jours ouvrés sont les jours ouvrables effectivement travaillés.

Exemple : Lundi au vendredi inclus pour tout service ne travaillant pas le samedi.

- **Jours francs** : Délai dans le calcul duquel n'est compté ni le jour où est intervenu l'acte ayant fait courir le délai, ni le jour où s'achève le délai. Si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Exemple : Date limite le mercredi Décision ou contestation possible dans les 3 jours francs : jusqu'au lundi minuit.

ATTENTION : soyez vigilant aux dates de réunions en lien avec les élections locales

Ce calendrier est établi selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) en vigueur au 12 décembre 2025 susceptibles de faire l'objet de modifications ultérieures.

Il est communiqué à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité du CDG41

Etapes	Chronologie	
Effectif		
Transmission au CDG des effectifs employés au 1er janvier 2026 par les collectivités.	Au plus tard, le 15 janvier 2026	Jeudi 15 janvier 2026
Composition des CAP / CCP : Calcul des effectifs au 1er janvier 2026 et communication aux syndicats de la répartition hommes-femmes.	Au plus tard, 6 mois avant la date du scrutin	mercredi 10 juin 2026
Composition du CST : Calcul des effectifs au 1er janvier 2026 (après consultation des organisations syndicales représentatives) sur la composition du CST et communication aux syndicats de cette délibération ainsi que la répartition hommes-femmes.	Au plus tard, 6 mois avant la date du scrutin	mercredi 10 juin 2026
Publication de l'arrêté fixant la date du scrutin.	Au moins, 6 mois avant la date du scrutin	Paru le 2 juillet 2025
Recalcul et communication sur la répartition hommes-femmes dans le cas où dans les 6 premiers mois de l'année il est observé une variation d'au moins 20% des effectifs représentés (suite à une réorganisation des services).	Au moins 4 mois avant la date du scrutin	lundi 10 août 2026
Liste électorale		
Publication de la liste électorale.	Au moins 60 jours avant la date du scrutin	Vendredi 9 octobre 2026
Réclamations des électeurs contre les inscriptions ou les omissions sur la liste électorale.	Du jour de l'affichage au 50ème jour avant la date du scrutin	Entre le 9 octobre et le mercredi 21 octobre 2026
Le CDG statue sur les réclamations.	Dans un délai de 3 jours ouvrés	Samedi 24 octobre 2026
Modification de la liste électorale si un évènement postérieur fait gagner ou perdre la qualité d'électeur.	Du jour de l'affichage à la veille du scrutin	mercredi 9 décembre 2026
Vote par correspondance		
CST : Arrêté du Président du CDG autorisant les agents du CDG à voter par correspondance, après consultation des organisations syndicales.	Préalables au scrutin (avant envoi du matériel de vote)	Avant le 30 novembre 2026
CAP et CCP : Délibération du CDG autorisant la généralisation du vote par correspondance, après consultation des organisations syndicales.	Après arrêté ministériel fixant la date des élections et avant la date limite de dépôt des listes de candidats	Avant le 29 octobre 2026
Affichage et publication de l'arrêté fixant la liste des électeurs admis à voter par correspondance.	Au moins 30 jours avant la date du scrutin	Mardi 10 novembre 2026
Modification de la liste des électeurs admis à voter par correspondance.	Jusqu'au 25ème jour précédent la date du scrutin	Dimanche 15 novembre 2026

Le Président du CDG peut, après consultation des organisations syndicales ayant présenté une liste, fixer par arrêté une heure de début de recensement des votes par correspondances antérieure à la date de clôture du scrutin. Cet arrêté est transmis à chaque délégué de liste.	Au plus tard, le 10ème jour précédent la date du scrutin	Lundi 30 novembre 2026
Transmission aux électeurs admis à voter par correspondance des bulletins de vote et des enveloppes.	Au plus tard, le 10ème jour précédent la date du scrutin	Lundi 30 novembre 2026
Envoi postal au bureau de vote central des votes.	Avant la date de clôture du scrutin	Jeudi 10 décembre 2026
Liste des candidats		
Dépôt des listes		
Dépôt des listes de candidats par les organisations syndicales, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.	Au moins six semaines avant la date du scrutin	Jeudi 29 octobre 2026
Information, par décision motivée, du CDG des listes irrecevables aux délégués concernés.	Au plus tard, le jour suivant la date limite de dépôt des listes	Vendredi 30 octobre 2026
Recours devant le tribunal administratif contre la décision de non recevabilité des listes, qui statue dans un délai de 15 jours (l'appel n'est pas suspensif).	Au plus tard, 3 jours après la date limite de dépôt de candidatures	Dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Inéligibilité de candidats		
Information du CDG de l'inéligibilité de candidats auprès des délégués des listes concernées.	Dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de dépôt des listes (ou de la notification du jugement du tribunal)	Mardi 3 novembre 2026 23:59
Les délégués concernés rectifient leurs listes, en respectant les conditions de recevabilité des listes. A défaut de rectifications, le Président du CDG raye les candidats inéligibles et vérifie que les listes satisfont toujours aux conditions de recevabilité.	Dans un délai de 3 jours francs à compter de l'expiration des 5 jours francs	Vendredi 6 novembre 2026 23:59
Remplacement des candidats reconnus inéligibles à cause d'un fait intervenu après la date limite de dépôt des listes.	Jusqu'au 15 ^{ème} jour précédent la date du scrutin	Jusqu'au mercredi 25 novembre 2026
En cas de listes concurrentes		
Le CDG informe et invite les délégués des listes concurrentes à procéder aux modifications ou retraits nécessaires.	Dans un délai de 3 jours francs à compter de la date limite de dépôt des listes (ou à compter de la notification du jugement)	
Les délégués de listes concernés procèdent aux modifications ou aux retraits nécessaires.	Dans un délai de 3 jours francs	

En cas d'absence de modification ou de retrait, le CDG en informe les unions de syndicats concernées.	Dans un délai de 3 jours francs		
Les unions concernées informent le CDG des listes qui participeront aux scrutins. En cas de silence des unions concernées, les listes en causes ne pourront bénéficier des dispositions du 2° du I. de l'art. 9 de la loi n° 83-634 ni se prévaloir d'une appartenance à une union syndicale sur les bulletins de vote.	Dans un délai de 5 jours francs		
Publication des listes de candidats			
Publication des listes	Au plus tard, le 2ème jour suivant la date limite de dépôt des listes	Au plus tard le vendredi 31 octobre 2026	
Rectifications des listes	Les rectifications sont apportées et publiées immédiatement		
Préparation du scrutin			
Modèles des bulletins de vote et d'enveloppes fixées par le CDG, après consultation des organisations syndicales (sauf pour le CST)	Préalables au scrutin		
Arrêté du Président du CDG instituant le bureau de vote (éventuellement, il peut avoir un bureau de vote principal et des bureaux de votes secondaires)	Préalables au scrutin		
Le scrutin			
Interdiction de la propagande électorale.	Jeudi 10 décembre 2026		
Recensement et dépouillement des votes.			
Transmission des résultats et des procès-verbaux des bureaux de votes secondaires au bureau de vote principal.			
Répartition des sièges.			
Tirage au sort pour les sièges non-pourvus (si l'agent tiré au sort refuse de siéger, le siège est attribué à un représentant de la collectivité dont il relève).	Le tirage au sort est annoncé au moins 8 jours à l'avance		
Etablissement du procès-verbal, dont le préfet et chaque délégué de liste sont destinataires d'une copie et proclamation immédiate des résultats.	Jeudi 10 décembre 2026		
Pour le CST : Composition de la formation spécialisée			
Désignation par les organisations syndicales siégeant au CST des représentants titulaires (autant de représentants titulaires que de sièges obtenus au sein du CST) et suppléants pour la formation spécialisée (autant de suppléants que de titulaires).	Au plus tard, 1 mois après la proclamation des résultats	Au plus tard dimanche 10 janvier 2027	
Recours juridique			
Contestations sur la validité des résultats auprès du Président du bureau de vote central qui dispose de 48h pour statuer par décision motivée, dont une copie est adressée au préfet.	Dans un délai de 5 jours francs à compter de la proclamation des résultats	Mercredi 16 décembre 2026	